ORES Assets - Assemblée générale du 12 juin 2025

Documentation relative au point : « Nominations statutaires »

- **Confirmation des cooptations intervenues**:

Suite aux démissions :

- de Madame Anne-Caroline BURNET au 25 novembre 2024
- de Madame Danièle STAQUET et Monsieur Yves BINON le 2 décembre 2024,

le Conseil d'administration a nommé, par cooptation et en application des articles 14 et 15 des statuts ;

- Monsieur Jean-Luc MOSSERAY (Les Engagés) – pour les communes associées de la zone de Namur – en remplacement de Madame Anne-Caroline BURNET.
- Madame Lucia RUSSO (PS) – pour les communes associées du Hainaut – en remplacement de Madame Danièle STAQUET ;
- Madame Natacha LEROY (MR), pour les communes associées du Hainaut – en remplacement de Monsieur Yves BINON ;

Par ailleurs, en séance du 19 février 2025, le Conseil d'administration a acté la démission de Madame Elodie BELLEFLAMME (ECOLO). Ce mandat d'administrateur n'a pas fait l'objet de cooptation.

Le mandat de Monsieur MOSSERAY a débuté le 26 novembre 2024 et les mandats de Mesdames RUSSO et LEROY ont débuté à la date du 2 décembre 2024. Partant, l'Assemblée générale du 1er semestre 2025 est invitée à procéder à leur nomination définitive, conformément aux articles 14 et 15 des statuts.

- **Renouvellement du Conseil d'administration**

La première Assemblée générale après l'installation des nouveaux conseils communaux procède au renouvellement du Conseil d'administration conformément au prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (article 1523-15 du CDLD) et des statuts d'ORES Assets (article 14 des statuts).

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES Assets sont les suivantes:

- 20 membres et de sexe différent;
  - 13 membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux ;
  - les 7 autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas) ;
- les membres répartis
  - politiquement sur la base d'une double clé proportionnelle visée à l'article 14 des statuts à savoir 9mandats sur une Clé d'Hondt pure et 11 mandats sur une clé d'Hondt pondérée par le nombre de EAN/commune au jour des élections
  - répartis géographiquement en sorte que chaque zone géographique ait au moins un administrateur;

NB : en fonction des résultats des élections régionales de juin 2024, un poste d'observateur peut être dévolu aux groupes politiques démocratiques disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon.

La répartition politique établie sur la base des apparentements au 1er mars 2025 est la suivante :
Sur les 20 mandats : 8 MR -6 Engagés et 6 PS soit
Sur les 13 mandats représentant les communes : 5MR – 4 Engagés – 4 PS
Sur les 7 mandats représentant les IPF : 3 MR – 2 Engagés – 2 PS

Toutes les candidatures ne nous sont pas encore parvenues. Un complément de documentation reprenant le nom des candidats-administrateurs parviendra aux associés dans les meilleurs délais.

<u>Rémunération des mandats – Confirmation de la gratuité des mandats en ORES Assets</u>

Pour rappel, en raison de la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Le Comité de rémunération d'ORES Assets dans le cadre de son rapport de rémunération du 19 février 2025 a considéré ne pas devoir émettre de recommandation visant à modifier de quelque manière le principe adopté en 2017.

Proposition de décision :

L'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025 est invitée à :
- procéder à la nomination définitive des administrateurs cooptés ;
- acter la démission de plein droit des membres du Conseil d'administration actuel en raison du renouvellement du Conseil d'administration ;
- voter la nomination des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets à dater de ce 12 juin 2025 ;
- acter la confirmation de la gratuité du mandat d'administrateur au sein d'ORES Assets tel qu'explicité ci-avant ;

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘